



Règlement Intérieur

Les usagers du lieu, dit « La Grange à Son », s'engagent à respecter ce règlement intérieur, le non-respect de toute clause de ce règlement entraînera la radiation immédiate du (ou des) musicien(s) utilisateur(s).

Nous nous réservons le droit de modifier le règlement intérieur, les tarifs et les horaires d'ouverture.

Horaires

-Les studios de répétitions sont ouverts de 9h à 22H du lundi au samedi. Possibilité d'horaires aménagés sur demande.

-La durée d'un créneau de répétition est définie au préalable : le temps d'installation et de démontage est prévu dans cet horaire.

Forfait

-Tout forfait acheté est utilisable en une seule fois ou fractionnable par créneau de 2h.

-A l'achat du forfait, une carte vous est remise : elle est personnelle. En cas de perte ou de vol, aucun remplacement ou remboursement de la dite carte ne sera possible.

-Un forfait est valable 3 mois, il doit donc être utilisé dans ce laps de temps. En cas de dépassement de validité aucun remplacement ou remboursement dudit forfait ne sera possible.

-Il est possible de cumuler un forfait week-end et semaine.

Réservation et annulation

-Chaque location de studio doit être réservée et payée avant l'entrée dans les lieux.

-Toute réservation, pour être confirmée, doit être prise et payée à l'avance. Toute demande doit être confirmée par le responsable des plannings.

-Annulation d'un créneau horaire possible au plus tard 48H à l'avance. Toute heure non annulée sera due.

-Nous nous réservons le droit d'annuler les répétitions en cas de fermeture imprévue et justifiée. Ce créneau sera reporté ultérieurement.

-Il vous sera demandé une pièce d'identité pour chaque location.

-Une caution de 50€ par musicien est demandée. Non encaissée, conservée au dossier.

Personnes mineures

-Les personnes de moins de 18 ans devront venir, pour la 1ère répétition, accompagnées d'un adulte (tuteur légal), sans qui, les studios ne seront pas accessibles.

-Les papiers d'inscriptions devront être co-signés par l'adulte responsable.

Utilisation des studios

- La réservation d'un local ne donne en aucun cas le droit aux utilisateurs d'emprunter le matériel pour une utilisation extérieure à la structure.
- Les studios doivent rester propres, en bon état et être utilisés « en bon père de famille ».
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol de biens personnels (sacs, instruments de musique...)
- Chaque musicien est responsable du local et matériel loués durant le créneau réservé, seule sa responsabilité est engagée en cas de dégâts matériels ou corporels dus à une mauvaise utilisation des bien loués.
- Il est indispensable de prévenir les responsables en cas de panne ou de dégradation de matériel.
- Il est interdit de modifier le câblage.
- La consommation d'alcool est interdite dans les locaux de répétitions. (article L3341-1 du code de la santé publique).
- A l'intérieur des locaux, il est interdit :
 - °de fumer
 - °de consommer nourriture et boissons
 - °d'introduire des objets illicites ou dangereux

Engagements

Les utilisateurs s'engagent :

- à jouer à un niveau sonore raisonnable** afin de préserver leur audition !
- à avoir un comportement respectueux** envers le matériel, la structure, les responsables et tout autre usager .
- À respecter le calme de la structure et de ses abords** : chacun doit respecter le voisinage, notamment le soir. Durant les répétitions, **les portes intérieures et extérieures devront être fermées** afin d'éviter les nuisances sonores.
- à ne laisser stationner aucun véhicule** (voiture, scooter, vélo, etc) dans l'allée, ainsi que **dans les parties communes et studios.**
- À ne pas venir accompagnés d'animaux !**
- À ne pas fumer à l'intérieur de la structure.** Les cigarettes doivent être jetées dans le cendrier extérieur prévu à cet effet, et non **pas chez les voisins !**

Coin café

- Une cafetière est à la disposition des utilisateurs. Cet espace est accessible lors des répétitions, et **devra être rendu dans l'état où il a été trouvé, à savoir, propre et rangé.**
- Un toilette est aussi à disposition, **merci de le laisser dans l'état où vous le trouvez en entrant !**

Acceptation du présent règlement intérieur

- En signant ce règlement intérieur, vous confirmez avoir pris connaissance des tarifs.**
- Le responsable de chaque groupe doit s'assurer que tous les membres de sa formation ont bien pris connaissance de la totalité des articles du présent règlement intérieur et en acceptent les conditions.**